

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit Durcisseur PU H-280****Code du produit** 1975**UFI:** KW50-809W-000G-QEW8**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Catégorie du produit PC0 Autre**Fonction technique** Durcisseur**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur France:

Remmers SAS

30 B Rue Pierre et Marie Curie

FR-35500 Vitré

Téléphone: +33 (0)2 99 75 93 29

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers SAS: +33 (0)2 99 75 93 29 - info@remmers.fr

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1 H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit Durcisseur PU H-280

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hexaméthylène diisocyanate, oligomères

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description :**

Mélangé effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	≥50-≤70%
--	--	----------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 2)

Numéro CE: 931-274-8 Reg.nr.: 01-2119485796-17-XXXX	hexaméthylène diisocyanate, oligomères Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	≥40-<50%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥2,5-<5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience ne rien faire ingérer.

après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Risques Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de fumée épaisse et noire lors d'un incendie. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut gravement nuire à la santé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'étalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sol - sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne aération du local, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : métaux légers et leurs alliages.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conservier les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) non pertinent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 712 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m ³ , 50 ppm
CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm D;

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 4)

risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

Protection respiratoire :

filtre A (brun) avec EN 405

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

z. Par exemple Tricotril de la société KCL. Épaisseur de couche 1,5 mm ; perméation dépend des conditions d'utilisation, selon les indications du fabricant après max. 480 min (DIN EN 374).

Alternativement, autres gants correspondant à la catégorie 3 selon EN 374.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques selon EN 166.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Pour les informations sur le contrôle de l'exposition environnementale, voir la section 6.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

Liquide

Couleur :

tirant sur le jaune

Odeur :

piquante

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

120 °C

Inflammabilité

Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :

1,2 Vol % (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)

supérieure :

7,5 Vol % (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)

Point d'éclair :

26 °C (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)

Température d'inflammation :

non applicable

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

Non déterminé.

Viscosité :

Viscosité cinématique à 20 °C

15 s (DIN 53211/4)

dynamique :

Non déterminé.

Solubilité

l'eau :

non ou peu miscible

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	11,2 hPa (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle) 22 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,99 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Test de séparation des solvants : solvants organiques	< 3 % 55,0 %
VOC EU	
Teneur en substances solides :	45,0 %
Modification d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 6)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

hexaméthylène diisocyanate, oligomères

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.500 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Résultats sur l'homme :

Le contact prolongé/répété peut causer un dégraissement de la peau et peut provoquer une dermatite.

Indications toxicologiques complémentaires :

Propriétés partieutières/influences des isocyanates:

En cas de sur-exposition - spécialement lors de pulvérisation des peintures contenant l'isocyanate sans mesures protectrices - il y a risque d'un effet irritant sur les yeux, le nez, le pharynx et les voies respiratoires, dépendent de la concentration. Une apparition retardée des incommodités et le développement d'une hypersensibilité (troubles respiratoires, toux, asthme) sont possibles. Les personnes hypersensibles risquent des réactions même en cas de concentration d'isocyanate très basse, même au-dessous de la valeur MAK. En cas de contact prolonge avec la peau, des effets de corroi ou d'irritation sont possibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

3 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

hexaméthylène diisocyanate, oligomères

EC50/48h	127 mg/l (Daphnia magna)
----------	--------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 7)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation :

Éliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 05 01*	déchets d'isocyanates

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Élimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
DOT	Paint related material
ADR	1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG, IATA	PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
DOT	
	
Classe	3 Liquides inflammables.
ADR	
	
Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3
IMDG, IATA	
	
Class	3 Liquides inflammables.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 8)

Label	3
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur numéro d'identification du danger: No EMS : Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E, <u>S</u> -E A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires relatives au transport :	
DOT Quantity limitations	On cargo aircraft only: 220 L
ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques :	3 D/E Fiche d'accident No. 33
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses
dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite
maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit **Durcisseur PU H-280**

(suite de la page 9)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

La commission Européenne des Associations des Fabricants de vernis, d'encre d'imprimerie et de peintures d'artistes -CEPE- donne l'information suivante pour les peintures contenant l'isocyanate: Les peintures prêtes à l'emploi qui contiennent l'isocyanate, peuvent avoir un effet d'irritation sur les muqueuses - et en particulier sur le système respiratoire - ce qui peut résulter en une réaction d'hypersensibilité. En cas d'aspiration des vapeurs ou brouillards de pulvérisation, il y a risque de sensibilisation. Lors du travail avec les peintures contenant l'isocyanate, il faut observer soigneusement les mesures pour aux peintures contenant des solvants.

En particulier, les brouillards de pulvérisation et les vapeurs ne doivent pas être inhalés.

Les personnes souffrant d'allergie les asthmatiques ainsi que les personnes sensibles maladies du système respiratoire, ne doivent pas être chargées de travaux avec des peintures contenant l'isocyanate.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Méthode de calcul

D'après les données d'essais

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 11.07.2023

Numéro de la version précédente: 9

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Ce document remplace toutes les versions précédentes. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées dans la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.07.2025

Révision: 16.07.2025

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit Durcisseur PU H-280

(suite de la page 10)

toutes les dispositions légales nécessaires. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur dans la version imprimée.